****

****

**Le Guide d’ACCOMPAGNEMENT**

**à l’élaboration du**

**Plan Particulier de Mise en Sûreté**

**P.P.M.S. ATTENTAT - INTRUSION**

Rectorat d’Aix-Marseille

Délégation Académique Sécurité, Hygiène et Conditions de Travail-04.42.95.29.72

lilian.petetin@ac-aix-marseille.fr

Version Février 2018

Ce guide est consacré au PPMS ATTENTAT-INTRUSION, **document interne** à l’établissement/à l’école.

Un document :

* A compléter.
* A sauvegarder informatiquement parlant dans un répertoire informatique de l’établissement/de l’école pour les futures mises à jour.
* Les plans à déposer sur l’application DUER.

En cas d’évènement majeur ATTENTAT-INTRUSION **dans** un établissement/dans une école, il n’y a évidemment pas de cellule de crise dans l’établissement/dans l’école concerné ! (Une cellule de crise sera mise en place uniquement en cas d’évènement **à proximité** de l’établissement/de l’école mais pas dans l’enceinte de ce dernier).

En analysant individuellement la situation dans laquelle « je me trouve », il n’existe que deux solutions :

\* La première consiste à **« s’échapper »** avec l’intégralité des enfants sous ma responsabilité, rejoindre un lieu à l’abri et attendre les consignes des forces de l’ordre.

\* La seconde consiste à rester dans l’établissement/dans l’école et de **« s’enfermer »**, se confiner avec du mobilier pré-identifié en attendant l’arrivée des forces de l’ordre dans le calme absolu.

Nota bene :

Ces 2 solutions peuvent être mises en œuvre en même temps dans l’établissement !

Une partie du personnel s’échappe, l’autre se confine.

C’est la raison pour laquelle le dossier PPMS ATTENTAT-INTRUSION, interne d’un établissement/d’une école va principalement consister à de l’affichage et la mise en œuvre d’exercice, exercice pendant lesquels il est indispensable de s’investir et acquérir et faire acquérir les bons gestes et comportements.

Vous trouverez dans les pages suivantes la procédure à suivre pour compléter facilement ce document, qui, une fois rempli, doit permettre, à l’ensemble du personnel et des élèves, par la mise en œuvre d’exercice, d’acquérir et d’assimiler les gestes adaptés en fonction de la situation et de développer ainsi une certaine culture du risque, limitant ainsi considérablement l’effet de sidération le jour J et donc réduisant ainsi les potentiels dégâts.

***Page 1 Compléter tous les champs des formulaires.***

***Page 2 Insérer les plans.***

* Le plan de géolocalisation avec les entrées et les sorties, les sorties de secours bien identifiées.
* Les plans intérieurs des étages de tous les bâtiments, tous les **locaux** étant clairement légendés et annotés (même le placard à balai doit figurer sur le plan détaillé !).

Si un établissement/une école ne possède pas ses plans, il peut scanner les plans d’évacuation incendie obligatoires dans les établissements/dans les écoles.

Le format idéal est JPG-JPEG. Ces documents obtenus seront une excellente base de travail.

Sur ces plans, faire apparaitre les sorties et les itinéraires de fuite possibles.

***Remarque : la numérotation des bâtiments et des salles***

Les forces de l’ordre et les services de secours préconisent, pour une intervention de qualité, d’utiliser une nomenclature basique pour nommer les bâtiments et les salles dans un établissement/dans une école.

Plutôt que « salle Françoise Dolto, salle bleue, salle les Papetons, etc … », il serait utile de les nommer « bâtiment A-B-C, etc … » et « salle 1-2-3 rez-de-chaussée, 11, 12, 13 1er étage, etc … », le numéro de la salle étant affichée sur les deux côtés de la porte en question (intérieur et extérieur).

Cela permet d’avoir des plans clairs, faciles à comprendre et donc qui favorisent une intervention.

***Fiche 1 Le signal d’alerte***

En concertation, il faut **choisir en interne le signal de l’alerte spécifique ATTENTAT-INTRUSION**.

Une fois choisi, il faut l’expliciter très clairement à tout le personnel et aux élèves.

Il est impératif de distinguer ce signal du signal incendie qui **oblige** une évacuation et un regroupement dans une zone prédéfinie.

Et le distinguer aussi du signal spécifique RISQUES NATURELS-TECHNOLOGIQUES qui permet, lorsqu’il retentit, d’appréhender la situation avec davantage de recul et de temps, la mise en place la cellule de crise et l’application des consignes en fonction du risque encouru.

Dans le cas d’un ATTENTAT-INTRUSION, le temps est compté et il faut réagir très rapidement. Aucune cellule de crise n’est mise en place, chacun doit réagir, analyser rapidement la situation et appliquer les consignes « s’échapper » ou « se confiner ».

***Remarque : le 114***

Le numéro 114 est un numéro spécial qui permet, par SMS, de déclencher une alerte. Initialement prévu pour les personnes ne pouvant pas faire usage de leur voix (suite à un traumatisme ou autre), il est maintenant utilisable pour déclencher une alerte ATTENTAT-INTRUSION dans un établissement/une école.

Voici un SMS type à envoyer :

**« Attentat, Ecole X, rue Y, Ville Z »**

le tout envoyé au 114.

***Remarque : le signal pour lever l’alerte***

Il faut également choisir un signal pour lever l’alerte, utilisé notamment lors des exercices.

Il ne faut cependant pas l’afficher, ce qui pourrait donner l’information à une personne étrangère à l’établissement/à l’école. Ce signal sera explicité à tout le personnel lors des conseils d’enseignement ou conseil des maîtres par exemple.

**Et pour lever l’alerte, l’établissement a choisi :**



***Remarque : Opacité de certains vitrages***

Certaines salles ou locaux sont équipées de baies vitrées derrière lesquelles il est difficile de se dissimuler, qui donnent aussi une visibilité, de l’extérieur, de ce qui se passe à l’intérieur. Il existe des films occultants permettant de réduire considérablement la perception de ce qui se passe dans la salle. Un site qui explique l’efficacité en fonction de la gamme de films utilisés :

<https://www.dexypro.fr/film-de-securite-vitres-salles-ecole-classe-plan-vigipirate/>

<https://www.dexypro.fr/le-film-de-securite-anti-explosion-anti-blast/>

(appuyer sur Ctrl et clic gauche).

***Fiche 2 Réagir en cas d’attaque S’échapper***

Cette fiche présente les consignes à suivre en cas d’attaque, et dans le cas où la situation permet de tous s’échapper.

Pour chaque salle, identifier plusieurs itinéraires de fuite et connaitre l’emplacement des sorties possibles.

Une fois en sécurité, je préviens les services 17 - 112 de ma localisation exacte.

En interne, le travail à effectuer est de définir, salle après salle, les sorties possibles et donc les itinéraires de fuite possibles qui permettent de les atteindre pour quitter l’établissement/l’école.

Dans une salle X quelconque de l’établissement/de l’école, je dois savoir où se situe les sorties et les itinéraires.

Une fiche 2 à imprimer et afficher dans chaque salle de l’établissement.

***Fiche 3 Réagir en cas d’attaque S’enfermer***

Si la situation ne permet pas de s’échapper, la conduite à suivre est donc de se confiner, se barricader avec les consignes adéquates.

En interne, le travail à effectuer est de définir, salle après salle, le mobilier utilisable, les moyens de se barricader, etc …

Une fiche 3 à imprimer et afficher dans chaque salle de l’établissement/de l’école.

***Fiche 4 Comment réagir en cas d’attaque à l’extérieur ou à proximité de l’établissement ?***

***Comment réagir en cas d’alerte à la bombe ou d’objet suspect ?***

Dans la cas d’une attaque à l’extérieur mais suffisamment proche pour impacter éventuellement l’établissement/l’école, une cellule de crise interne à l’établissement est activée. Le chef d’établissement ou son faisant fonction gère la situation en interne et applique les consignes.

Une affiche à imprimer et afficher dans chaque salle de l’établissement/de l’école.